



LECTURE DES FICHES TECHNIQUES

CARTE DE LOCALISATION

Carte de localisation des observations.

Source : « GT, octobre 2020 » (données fournies par le CIRAD Réunion croisant l'ensemble des données partenaires) ou « PNRUN, 2022 » (avec ajouts récents aux données susmentionnées).



PICTOGRAMMES

100

Cette espèce est inscrite sur la liste de 100 établie par le Comité français de l'UICN et le SSC Invasive Species Specialist Group de l'UICN, figurant parmi les plantes les plus envahissantes au monde.

5

Niveau d'invasibilité selon l'échelle de Lavergne C., 2016.

Seuls les niveaux mentionnés dans les fiches techniques de ce guide sont décrits ici.

5 : très envahissante, dominante ou co-dominante à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou perturbés (perturbations naturelles : chablis et autres trouées, coulées volcaniques, glissements de terrain) avec de fortes densités. Il s'agit des espèces « transformers ».

4 : moyennement envahissante, se propageant spontanément à la fois dans les milieux anthropisés, semi-naturels et naturels intacts ou faiblement perturbés par les activités humaines, avec des densités plus ou moins importantes, sans toutefois dominer ou co-dominer la végétation.

3+ : envahissante dans les milieux anthropisés, c'est-à-dire perturbés par les activités humaines (friches, terrains vagues, végétation secondaire, cultures, pâturages, plantations forestières, jardins, bords de route, ...), mais aussi présente

dans certains milieux naturels sans montrer pour le moment un comportement envahissant (espèce qualifiée d'émergente ou potentiellement envahissante en milieu naturel).

2P : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée, et surtout montrant un comportement envahissant (multiplication importante, expansion récente, propagation imminente) dans seulement une ou deux localités de l'île. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde

2 : potentiellement envahissante, c'est-à-dire parfois cultivée, échappée de jardins ou de cultures, ou localement naturalisée dans une ou plusieurs localités, mais dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée. La plupart sont connues pour être envahissantes ailleurs dans d'autres régions ou îles du monde



Cette espèce est interdite d'introduction et de tous usages sur le territoire réunionnais par l'arrêté du 1^{er} avril 2019.

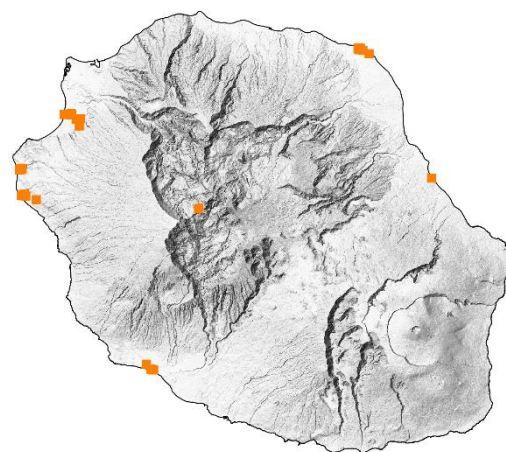
JACINTHE D'EAU

Pontederia crassipes

NOM LATIN : *Pontederia crassipes*
SYNONYMES : *Eichhornia crassipes*
AUTRES NOMS : Calamote
FAMILLE : Pontederiaceae
ORIGINE : Brésil

100

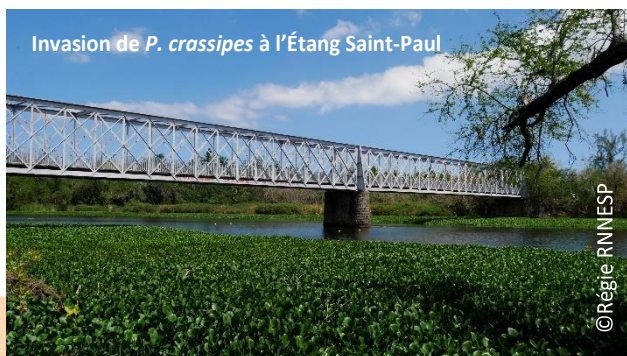
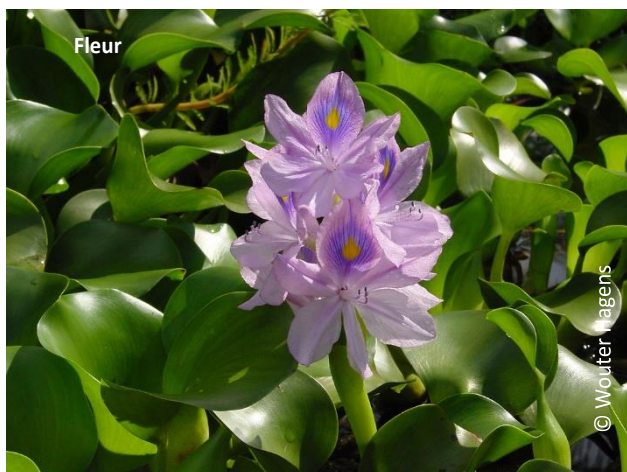
5



Observations de *Pontederia crassipes*

0 10 20 30 km

Source : PNRUN, 2022.



DESCRIPTION & IMPACTS

La jacinthe d'eau est une plante herbacée aquatique vivace des rivières, canaux et lacs des régions tropicales. Elle ne prend racine dans le substrat que lors de la floraison, et flotte à la surface de l'eau. Chaque plante est formée de longues tiges stolonifères ramifiées. Elle a une croissance très rapide, certaines populations sont connues pour avoir doublé en moins de 12 jours.

Elle arrive à recouvrir la totalité de la surface d'eau libre, ce qui se traduit par de graves conséquences écologiques, notamment pour la faune aquatique (diminution de la concentration en nutriments et oxygène, de la pénétration des rayonnements solaires, augmentation de l'évapotranspiration). Lors d'événements climatiques importants accompagnés de fortes pluies, d'énormes matelas de plantes flottantes sont évacués dans l'océan, qui représentent un danger pour la navigation et viennent polluer les lagons et les plages. (Mi aime a ou, 2022)

HABITATS COLONISÉS

Introduite pour l'ornement, cette espèce très envahissante est présente à La Réunion, dans les étendues d'eau littorales, Étang du Gol et Étang de Saint-Paul. Elle aime les milieux riches en nutriments, stagnants ou à faible courant, et tolère mal la salinité.

ÉCOLOGIE

Mode de reproduction : Sexuée, et majoritairement asexuée (fragments de tiges et stolons).

Mode de dissémination : Dispersée par les courants d'eau et oiseaux aquatiques.

Banque de graines : Les graines sont capables de germer immédiatement mais peuvent rester en dormance plusieurs années (jusqu'à 20 ans). La germination est favorisée par des conditions aérobies et des températures alternées : de grandes populations de semis peuvent s'établir sur la boue exposée lorsque le niveau d'eau baisse.



MÉTHODES DE LUTTE

Prévention et lutte précoce

Le développement de la jacinthe d'eau est favorisé par une eutrophisation du milieu. En conséquence, contrôler les apports en matière organique peut constituer une solution préventive à l'envasement par l'espèce. Le contrôle des rejets d'effluents en rivière (érosion des terres cultivées, des parcs à bétail, des déversoirs d'égouts domestiques et municipaux et des rejets d'eaux usées des usines) serait un préalable à toute action de lutte ou de contrôle de la propagation de la jacinthe d'eau. (CDR EEE, 2016)

Attention à réaliser la lutte en dehors de la période de nidification des poules d'eau.

Depuis le 11 avril 2019, cette espèce est interdite d'introduction sur le territoire de La Réunion, y compris en transit sous surveillance douanière, d'introduction dans le milieu naturel, de détention, de transport, de colportage, d'utilisation, d'échange, de mise en vente, de vente ou d'achat de spécimens vivants selon l'arrêté du 1er avril 2019 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces végétales exotiques envahissantes sur le territoire de La Réunion.

Méthodes de gestion

Méthode manuelle/physique

ARRACHAGE : Lorsque l'invasion est encore modérée, l'enlèvement manuel est possible. La méthode manuelle ne nécessite pas un grand niveau d'expertise, mais est coûteuse en temps et en énergie. Il est nécessaire d'être équipé d'un petit bateau pour atteindre le milieu du plan d'eau si l'espèce n'est pas cantonnée à la berge.

Méthode mécanique

ARRACHAGE : Enlèvement mécanique grâce à des godets ou griffes installés sur des engins, placés sur des pontons, des barges ou directement sur la berge. Les équipements sont coûteux, cette méthode est donc à utiliser uniquement en cas d'invasion étendue. Dans les petits plans d'eau, elle peut être récoltée assez facilement. Dans les plus étendus, elle doit préalablement être poussée vers le rivage.

BARRAGE : Dans les zones très colonisées, lorsque l'éradication est difficile, il est possible de contenir l'invasion grâce à des barrages flottants ou des barrières fixes. (CDR EEE, 2016)

Autres méthodes testées

Lutte biologique

De nombreux agents de lutte biologiques ont été testés sur cette espèce, plusieurs avec succès. Les plus efficaces sont les charançons (*Neochetina bruchi* et *Neochetina eichhorniae*), dont l'utilisation a permis de contrôler les invasions de jacinthe d'eau dans plusieurs pays (Mexique, Bénin, Afrique du Sud, Zimbabwe, Malawi). (CABI, 2013)

Ces charançons, exclusivement aquatiques, sont spécialisés : ils ne s'attaquent qu'à la jacinthe d'eau. Leurs larves se développent dans la tige et leurs adultes consomment les feuilles en surface. (CEN Nouvelle-Calédonie, 2015)

Un champignon, *Alternaria alternata*, s'est également avéré efficace en tant qu'agent de lutte biologique en Ethiopie. (Gebregiorgis, F.Y., 2017)

Des poissons herbivores tels que le *Tilapia melanopleura* se nourrissent de cette espèce. (Fédération des CBN)


La lutte biologique est actuellement la seule méthode effective sur le long terme, peu coûteuse et ne nécessitant pas de suivis répétés.

Traitement des déchets de la lutte :

La jacinthe d'eau étant sensible à l'eutrophisation du milieu, il est important de retirer autant que possible les rémanents de lutte du milieu, surtout après une action de coupe. En effet, les laisser pour décomposition dans le milieu entraîne une modification de la concentration en oxygène dissous et augmente l'apport en nutriments, ce qui est profitable à une prolifération ultérieure de l'espèce.

Une méthode efficace consiste à faire sécher les déchets de lutte au soleil sur une bâche (indispensable), pour éviter toute infiltration et ruissellement des polluants absorbés dans le plan d'eau traité. La jacinthe d'eau sèche très rapidement.

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

-  *P. crassipes* est connue pour sa capacité à absorber les contaminants. Il est donc nécessaire d'en tenir compte lors de l'évacuation des déchets de lutte du site, s'ils proviennent d'un plan d'eau pollué. Le coût de l'élimination peut alors devenir plus important que celui du processus de lutte.